

FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

COMPTE-RENDU

REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 13 septembre 2011, à 14 h 00
en Mairie des Adrets

Présents : Denis REBREYEND, Louis CHARPENTIER, Guy DURAND (APAP), Baptiste NETTIER (CEMAGREF), Claire DUBOIS (ONF), Anne-Catherine BOSSO (DDT), Laurent BLIN (DDT), Jean-Yves SILLANS, Constant PLANCON, Pierre OSTIAN.

Bruno Caraguel, Christophe Moulin, Véronique Bordel.

Absents avec pouvoir : Joseph NIER, Jean-Rémy OUGIER, Roland BOUVIER, Xavier JURY, Florent SALVI, Raymond HUSTACHE.

Se sont excusés : Maurice BALLY, Vincent CHARRIERE, Olivier TURQUIN, Catherine GADAUD (DDPP), René JACQUIN (Chambre d'Agriculture), Claude BARTHELON (CRRA DADR), Christian NUCCI (CGI).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Points à l'ordre du jour

<i>1 RETOURS SUR LES TRAVAUX DU BUREAU (MOBILISATION DE L'ECONOMIE ALPESTRE OU MONTAGNARDE DANS LES ACTIONS DE LA FAI)</i>	<i>5</i>
<i>2 ÉBAUCHE DE POSITION DE LA FAI SUR LA PRESENCE DU LOUP EN ALPAGE</i>	<i>5</i>
<i>3 STRATEGIE DE COMMUNICATION DE LA FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE</i>	<i>6</i>
<i>4 BILAN DE LA SAISON 2011</i>	<i>7</i>
4.1 Accident mortel du travail dans le Vercors	7
4.2 Animaux morts en alpage	8
<i>5 AVIS DE LA FAI SUR L'AVANT-PROJET DETAILLE DE CHARTE DU PARC NATIONAL DES ECRINS</i>	<i>9</i>
<i>6 VIE ET GESTION DE L'ASSOCIATION, RECHERCHES DE FINANCEMENTS</i>	<i>10</i>
6.1 Budget prévisionnel et recherches de financements en cours	10
<i>7 QUESTIONS DIVERSES</i>	<i>11</i>
7.1 Les 40 ans de la Loi Pastorale de 1972, le 1 ^{er} mars 2012, à Paris	11

Extraits des délibérations, CA du 13 septembre 2011 aux Adrets

1 RETOURS SUR LES TRAVAUX DU BUREAU (MOBILISATION DE L'ECONOMIE ALPESTRE OU MONTAGNARDE DANS LES ACTIONS DE LA FAI)

2 ÉBAUCHE DE POSITION DE LA FAI SUR LA PRESENCE DU LOUP EN ALPAGE

Faute de temps dans ce CA, et devant la diversité des contributions et des points de vue exprimés dans le CA liés à la présence du loup en alpage et aux perturbations qu'il engendre sur les troupeaux domestiques, aux difficultés, voire impossibilités de conduites pastorales, il est proposé que ce travail se poursuive, qu'une motion soit travaillée et proposée plus tard.

3 STRATEGIE DE COMMUNICATION DE LA FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

Communication régulière

Sous réserve de l'obtention des financements nécessaires, est proposé que soit mis en œuvre dès janvier 2012 (voir automne 2011) une lettre régulière de type « Echo des Alpagnes de l'Isère » à l'attention des adhérents de la FAI et des différents partenaires, visant à faire circuler de l'actualité sur les alpages de l'Isère, principalement à l'attention des élus des communes de montagne et des éleveurs utilisateurs d'alpage. Le format envisagé serait un « quatre pages » au format A4, noir en blanc. Une version couleur sera mise en ligne sur le site des alpages de l'Isère où les N° seront archivés et seront disponibles à l'ensemble des visiteurs, adhérents à la FAI ou non.

Le rythme de diffusion serait avril - mai, pour relayer les infos de l'AG et préparer la saison d'alpage, septembre - octobre pour les bilans et actualités de fin de saison, et janvier pour des points plus généraux.

Le comité de rédaction et de lecture reste à préciser au moment de l'engagement de l'action. Elle sera dimensionnée début 2012 selon les capacités budgétaires à affecter à cette action.

Communication à l'attention des journalistes

La FAI s'attachera des contacts ciblés auprès de différents médias, dans des temps organisés et structurés. Pierre OSTIAN, au nom du CA de la FAI, se propose pour l'organisation et l'animation de ces temps d'échanges.

4 BILAN DE LA SAISON 2011

4.1 Accident mortel du travail dans le Vercors

Bruno Caraguel rappelle l'importance du Document Unique de Prévention des Risques Professionnels. Il souligne que les employeurs sont depuis 2002 dans l'obligation de renseigner ce document et de le présenter à leurs salariés. La FAI a engagé plusieurs types de démarches d'accompagnement des GP en ce sens, elle va intensifier cette activité dès à présent.

4.2 Animaux morts en alpage

Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre de l'évacuation des 150 brebis foudroyées en Chartreuse, la question de la prise en charge technique et financière de l'évacuation des animaux morts en alpage reste à travailler.

La FAI prendra contact avec les Services de l'Etat en adressant dans un premier temps un rapport technique et financier précis lié à cette action. Il s'agit ensuite d'envisager avec la

DDPP, l'ARS et le GDS, les modalités techniques et financières d'organisation et de prise en charge de ce type d'intervention sur deux aspects :

-Évacuation des animaux morts de manière courante (par exemple < 3 ou 4 UGB), sans interventions spécialisées

-Évacuation d'urgence de volumes importants ou en sites stratégiques, nécessitant des interventions spécialisées, avec des contraintes sanitaires et médicales très précises. Dans ce cas, il conviendra d'évoquer la possibilité de réquisition d'équipe pluridisciplinaire

5 AVIS DE LA FAI SUR L'AVANT-PROJET DETAILLE DE CHARTE DU PARC NATIONAL DES ECRINS

Le Conseil d'Administration de la FAI prend bonne note des différents éléments de diagnostic et en particulier de l'importance des activités pastorales dans les projets du Parc National. Des axes de partenariats intéressants sont à développer avec le PNE, tant au bénéfice des économies montagnardes que des espaces et acteurs pastoraux.

Le CA de la FAI souhaite, par la proposition d'amendements à l'avant-projet de Charte que le nouveau projet du Parc :

-Soit l'occasion de faciliter davantage la contribution et la participation des acteurs locaux, et plus particulièrement des acteurs pastoraux, dans la définition et la conduite des projets du Parc ;

-Souligne davantage l'importance des ressources permises par les espaces pastoraux, des pratiques des éleveurs dans la contribution aux activités économiques locales, en intégrant pleinement les systèmes transhumants. Les espaces de concertation permis par les Plans Pastoraux Territoriaux (PPT) pourraient être davantage mobilisés à cette fin. Entre autres, ils faciliteraient les liens entre agriculture et pastoralisme, mais également entre les activités économiques des territoires de montagne ;

-Permette la définition d'une réglementation relative aux autorisations de travaux en alpage qui reste en phase avec les enjeux et les éventuelles impacts sur les milieux naturels. À cette fin, et quant les projets n'entraînent que des perturbations limitées et dans des critères à définir, les procédures d'autorisation pour des installations courantes ne doivent pas alourdir le portage de projets d'améliorations pastorales ;

La FAI transmettra les notes de travail, prendra contact avec la Direction du Parc en charge de ce dossier, afin d'approfondir et donner des suites à cette première approche.

6 VIE ET GESTION DE L'ASSOCIATION, RECHERCHES DE FINANCEMENTS

6.1 Budget prévisionnel et recherches de financements en cours

Prévisionnel 2011 charges et produits en pièce jointe.

7 QUESTIONS DIVERSES

7.1 Les 40 ans de la Loi Pastorale de 1972, le 1^{er} mars 2012, à Paris

Devant l'importance européenne de cet évènement et la place des structures collectives dans le pastoralisme isérois, il est proposé qu'un budget prévisionnel d'environ 2.500 € (25 € x 80 GP) soit proposé par la FAI au titre de cette action sur le budget 2012. Cette somme sera prise sur le budget des cotisations des GP et AFP à la FAI.

Elle sera ajustée sous réserve des capacités budgétaires de la FAI en fin d'année 2011. En décembre 2011, il faudra également valider le montant dédié et proposer une liste des personnes mandatées pour représenter l'Isère dans cette démarche.

Compte Rendu

CA du 13 septembre 2011 aux Adrets

1 RETOURS SUR LES TRAVAUX DU BUREAU (MOBILISATION DE L'ÉCONOMIE ALPESTRE OU MONTAGNARDE DANS LES ACTIONS DE LA FAI)

Rapporteur : Denis REBREYEND

La question de l'économie alpestre est le point fort du projet associatif, car, par sa transversalité, elle impacte potentiellement toutes les actions de la FAI. Suite à un premier travail en Bureau, l'économie alpestre est perçue comme le moyen de valoriser économiquement au mieux les ressources naturelles, culturelles et sociales des espaces pastoraux et du pastoralisme tout en préservant ces ressources au long terme. Néanmoins il s'agit dorénavant de travailler ce point afin de partager une même vision de cette économie alpestre dont la traduction concrète et les modalités de mise en œuvre dans les alpages de l'Isère restent à définir et à approfondir. Pour faire un tour d'horizon de ces questions et pour construire les outils et les actions tangibles qui pourraient être entreprises dans ce cadre, les administrateurs de la FAI et l'équipe technique sont aidés par Nathalie Janin-Ouarbia du cabinet Antéor, qui avait déjà accompagné la FAI dans son premier repositionnement (réorganisation suite au départ d'Yves Raffin, définition du projet associatif). La FAI est soutenue financièrement dans cette action par la Région Rhône-Alpes.

L'approfondissement de la question de l'économie alpestre est aussi une nécessité pour que la FAI soit en capacité de répondre aux sollicitations dont elle fait à présent l'objet, notamment dans le cadre des Plans Pastoraux Territoriaux et d'un travail avec les Services Pastoraux des Alpes du Nord (et un peu avec ceux des Alpes du Sud) : en quoi le pastoralisme peut être une ressource territoriale ? (être une source de création d'emplois, contribuer à l'image et à l'attractivité du territoire, fournir des services à la population, contribuer à construire des destinations touristiques, etc...)

Ces questions sont de première importance dans le contexte de repositionnement des collectivités territoriales (disparition du CGI, de la DDAF...) et de réforme de la PAC qui va de plus en plus placer les collectivités locales (communautés de communes et d'agglomérations) comme des acteurs politiques et de développement économiques incontournables pour le pastoralisme et la montagne.

La FAI doit poursuivre la réflexion pour développer cette notion d'économie alpestre, ce qu'elle veut en faire. Il s'agit également de faire le point sur la perception de cette économie et de ses capacités (quels acteurs y sont impliqués, quels échanges économiques ont-ils ou peuvent-ils avoir, quelles productions et quelles ressources valoriser ou valorisables, quelles valeurs promouvoir par cette économie alpestre, etc... ?). En 2012, il est prévu de mieux cerner ces potentiels et de se mettre en capacité.

2 ÉBAUCHE DE POSITION DE LA FAI SUR LA PRESENCE DU LOUP EN ALPAGE

Un article, paru dans le Dauphiné Libéré du 4 août 2011 s'est avéré très peu fidèle aux échanges qu'a eu Bruno Caraguel avec le journaliste du DL. La teneur de l'article s'est avérée peu respectueuse des éleveurs, des bergers et du projet de la FAI.

Des éleveurs et bergers se sont senti blessés, atteints dans leur manière de faire leur travail ; un travail d'explication a été réalisé auprès des personnes venues directement vers les

membres du Conseil d'Administration ou de l'équipe technique, et le sera autant que nécessaire.

Un correctif expliquant la position de la FAI a été adressé aux adhérents et partenaires de la FAI suite à cet article (400 courriers, le 22 août 2011), et mis en ligne sur le site Internet des alpages de l'Isère. Il a été également proposé que la question de la présence du loup en alpage serait à approfondir dans le cadre de ce CA et des prochains espaces de travail de la FAI.

Pierre Ostian cite les propos d'un berger, recueillis à l'occasion du tournage du film "Moments d'alpages en Belledonne" : on n'est pas là pour chasser le loup, mais on est là pour protéger notre cheptel, donc "le loup n'est pas le bienvenu dans les logiques pastorales". Il convient pour la FAI de trouver une posture qui permette d'engager le dialogue avec toutes les parties pour que des solutions techniques efficaces soient trouvées, et aussi montrer aux bergers et alpagistes que l'on est solidaire de leur souffrance, de leur désarroi.

Claire Dubois (ONF) : le loup est là, les gens ont pris conscience des problèmes qui sont engendrés par sa présence.

Laurent Blin (DDT) : le Service Environnement dans l'Isère tente d'appliquer la politique de l'Etat de la manière la plus pertinente possible. Des études ont été menées qui permettent d'affirmer qu'aucun élément ne permet de penser que les loups aient été réintroduits volontairement. La profession agricole a l'occasion de s'exprimer au sein du Comité Départemental loup. L'Etat Français est dans l'obligation d'afficher deux objectifs : celui de la pérennité du pastoralisme, et celui de la protection de l'espèce. Il découle de ces objectifs un certain nombre de mesures opérationnelles.

Cet été, on a observé une recrudescence des dégâts du loup dans l'Isère. Des attaques ont été observées sur de nouveaux lieux où selon les Services de l'Etat, aucune mesure de protection n'avait été mise en place auparavant, même si celles-ci ne règlent pas tous les problèmes. Les Services de l'Etat se disent également conscients que la solution du Patou présente des contraintes et des inconvénients. La DDT tient à disposition de tous des outils d'information pour le grand public concernant la présence du bétail et des patous en alpage.

À condition que les moyens de protection soient mis en œuvre sur l'alpage, les éleveurs peuvent demander à la Préfecture, en début de saison, l'autorisation de tirs de défense, à proximité immédiate du troupeau (le tir peut tout à fait être délégué si le berger ou l'alpagiste n'a pas le permis de chasse ; plusieurs personnes peuvent être déclarées). Par ailleurs, le permis de chasse peut être financé par l'Etat, avec priorité pour les éleveurs confrontés aux problèmes de prédatons. L'acquisition des droits de chasse reste à la charge du pétitionnaire.

Il est aussi rappelé que le facteur déclenchant de désertion de certains alpages peut être la présence du loup, compte tenu d'autres facteurs comme le contexte économique...

Faute de temps dans ce CA, et devant la diversité des contributions et des points de vue exprimés dans le CA liés à la présence du loup en alpage et aux perturbations qu'il engendre sur les troupeaux domestiques, aux difficultés, voire impossibilités de conduites pastorales, il est proposé que ce travail se poursuive, qu'une motion soit travaillée et proposée plus tard.

3 STRATEGIE DE COMMUNICATION DE LA FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

Rapporteur : Pierre OSTIAN

Suite à l'article paru dans le Dauphiné libéré du 4 août 2011, il apparaît que la FAI doit renforcer à la fois sa stratégie de communication et ses liens avec ses adhérents.

Les changements profonds de l'association (changement de Président, évolution de l'organigramme de l'équipe technique, nouveaux modes de mobilisation des CA et du Bureau en cours de calage...) peuvent induire une perte de lisibilité des positions de la FAI pour les adhérents, d'autant que ce réseau est très diversifié. Le site internet, très visité, ne suffit pas, il touche peu les éleveurs, y compris pour des raisons techniques.

Un bulletin papier serait opportun, il devra faire circuler les informations de la Fédération des Alpagnes, mais également permettre l'expression des adhérents.

À titre d'information, 350 envois sont nécessaires pour toucher l'ensemble de nos adhérents et des partenaires. Le rythme pourrait être de 3 numéros / an.

Le temps de rédaction et de relecture est estimé à 3 journées par N° pour un 4 pages, la reproduction et l'envoi représentent 8h de travail par N°. Les frais totaux sont estimés à 1600 euros par lettre.

Pierre Ostian estime qu'il faudrait établir un vrai contact avec des journalistes identifiés auprès des principaux média régionaux (DL, France Bleue, France 3), en dehors de la presse professionnelle (Terre Dauphinoise...) ; pour chaque média, un ou deux journalistes "spécialistes" qui s'intéressent à la question pastorale, à rencontrer régulièrement, pour établir un vrai lien ; quand le premier bulletin d'information de la FAI sera prêt, ce serait l'occasion de rencontrer ces journalistes pour leur parler de la stratégie de communication de la FAI et démarrer avec eux une relation dans la durée.

Pierre Ostian propose son aide pour la réalisation du bulletin, son "coup d'œil professionnel". Il propose plutôt 2 alpages différents dans la double page intérieure, avec un alpage de l'Isère et un alpage d'un autre département.

Communication régulière

Sous réserve de l'obtention des financements nécessaires, est proposé que soit mis en œuvre dès janvier 2012 (voir automne 2011) une lettre régulière de type « Echo des Alpagnes de l'Isère » à l'attention des adhérents de la FAI et des différents partenaires, visant à faire circuler de l'actualité sur les alpagnes de l'Isère, principalement à l'attention des élus des communes de montagne et des éleveurs utilisateurs d'alpage. Le format envisagé serait un « quatre pages » au format A4, noir en blanc. Une version couleur sera mise en ligne sur le site des alpagnes de l'Isère où les N° seront archivés et seront disponibles à l'ensemble des visiteurs, adhérents à la FAI ou non.

Le rythme de diffusion serait avril - mai, pour relayer les infos de l'AG et préparer la saison d'alpage, septembre - octobre pour les bilans et actualités de fin de saison, et janvier pour des points plus généraux.

Le comité de rédaction et de lecture reste à préciser au moment de l'engagement de l'action. Elle sera dimensionnée début 2012 selon les capacités budgétaires à affecter à cette action.

Communication à l'attention des journalistes

La FAI s'attachera des contacts ciblés auprès de différents médias, dans des temps organisés et structurés. Pierre OSTIAN, au nom du CA de la FAI, se propose pour l'organisation et l'animation de ces temps d'échanges.

4 BILAN DE LA SAISON 2011

4.1 Accident mortel du travail dans le Vercors

Sur l'alpage du Pic St Michel, dans le Vercors (Canton de Villard-de-Lans), le CA de la FAI déplore le décès du berger qui s'est déroché dans le cadre de son travail. Le berger était bien déclaré à la MSA, le Document Unique sur la prévention des risques professionnels était bien existant.

Bruno Caraguel rappelle l'importance du Document Unique de Prévention des Risques Professionnels. Il souligne que les employeurs sont depuis 2002 dans l'obligation de renseigner ce document et de le présenter à leurs salariés. La FAI a engagé plusieurs types de démarches d'accompagnement des GP en ce sens, elle va intensifier cette activité dès à présent.

4.2 Animaux morts en alpage

4.2.1 Brebis foudroyées et évacuées (150 bêtes) sur l'alpage de Bellefond en Chartreuse

L'impact a eu lieu dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre. Elles ont été signalées plusieurs jours après l'accident. Quant l'équipe technique la FAI a pris la mesure de l'effectif concerné et de la position des cadavres, elle a pris contact avec les Services de la Réserve Naturelle des Hts de Chartreuse et avec la DDPP. A la demande de la DDPP, il a été demandé d'évacuer les cadavres en raison du volume observé et des risques sanitaires liés à la proximité de captages d'eau. La FAI a organisé en ½ journée la mobilisation et les achats d'équipements et de matériels de protection et de sécurité : vêtements étanches, gants, masques, big-bag, cordes. En parallèle, il faut souligner la très forte mobilisation d'une équipe du PNR et d'une équipe de l'ONF, de Bruno Caraguel et Denis Rebreyend pour la FAI, 2 personnes du Groupement Pastoral ont géré les aspects équarrissage et la zone de réception dans la vallée des big-bag chargés. Cette mobilisation du Groupement Pastoral, du PNRV, de l'ONF et de la FAI a permis l'évacuation hélicoptérée et la coordination avec le camion d'équarrissage, le tout en moins de 24 heures.

La question qui se pose à présent est relative à la prise en charge financière de ces coûts (3.200 € environ), qui dans l'urgence ont dû être assumés par la FAI.

En ce qui concerne l'assurance des animaux, la FAI vérifie que la Responsabilité Civile de l'éleveur couvre le sinistre lié à un impact de foudre.

En revanche, l'hélicoptage organisé pour évacuer ces 150 brebis ne peut être assimilé aux interventions habituelles financées par le CGI, dont l'enveloppe allouée a été réduite de 30% depuis cette année, et qui est consommée depuis la mi-août. La FAI engagera des démarches auprès des services de l'Etat en ce sens.

Anne-Catherine Bosso, confirme qu'il convient en ce sens de se rapprocher de la DDPP, qui devrait être l'interlocuteur dans ce type de situation.

Il faudra par ailleurs rencontrer le GDS à ce propos car le Préfet peut les réquisitionner dans ce genre de situation, et notamment doit avoir du stock de matériel adapté.

Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre de l'évacuation des 150 brebis foudroyées en Chartreuse, la question de la prise en charge technique et financière de l'évacuation des animaux morts en alpage reste à travailler.

La FAI prendra contact avec les Services de l'Etat en adressant dans un premier temps un rapport technique et financier précis lié à cette action. Il s'agit ensuite d'envisager avec la DDPP, l'ARS et le GDS, les modalités techniques et financières d'organisation et de prise en charge de ce type d'intervention sur deux aspects :

-Évacuation des animaux morts de manière courante (par exemple < 3 ou 4 UGB), sans interventions spécialisées

-Évacuation d'urgence de volumes importants ou en sites stratégiques, nécessitant des interventions spécialisées, avec des contraintes sanitaires et médicales très précises. Dans ce cas, il conviendra d'évoquer la possibilité de réquisition d'équipe pluridisciplinaire

4.2.2 Intoxications du bétail

Sur l'alpage de Guy Durand, 4 génisses mortes, par empoisonnement soupçonné par le Verâtre.

5 AVIS DE LA FAI SUR L'AVANT-PROJET DÉTAILLÉ DE CHARTE DU PARC NATIONAL DES ÉCRINS

Le Parc National des Ecrins sollicite par son courrier du 15 juin 2011 l'avis de la Fédération des Alpages de l'Isère sur l'avant-projet détaillé de Charte.

Un document de travail fourni par le PNE est à commenter et à amender, il contient deux types d'informations :

- Celles relatives aux orientations et aux objectifs de la charte, qui constitueront demain l'essence du projet qui sera soumis à enquête publique
- Des propositions non exhaustives d'actions, figurant à ce stade du projet pour en illustrer le propos par l'exemple. Certaines d'entre elles pourraient figurer dans le premier programme d'actions qui sera proposé, pour la période 2012-2014, en application de la charte.

A sa lecture, il apparaît

- Qu'une grande partie des stratégies développées dans cet avant-projet de charte est de nature à renforcer certains fondements et certains axes de mise en oeuvre projet associatif de la Fédération des Alpages. Il permet également d'ouvrir des pistes de partenariat, d'échanges de compétences en faveur de la mise en valeur des patrimoines et des ressources naturelles des alpages.
- Que certains points méritent des propositions d'amendements, car il conviendrait parfois d'aller plus loin dans la reconnaissance des activités et des acteurs pastoraux, dans la reconnaissance des capacités des éleveurs du Parc à intervenir et agir dans le projet du Parc.

Synthèse des propositions d'amendement proposées par la FAI

Au-delà de quelques remarques de forme, les interventions proposées par la FAI portent sur les éléments suivants :

- La prise en considération des capacités des acteurs locaux à s'investir dans le projet renouvelé du Parc est jugée comme trop faible, et serait à renforcer.
- Il conviendrait également de renforcer davantage la place des ressources fourragères permises par les alpages dans les possibilités économiques locales. Sans remettre en question les enjeux environnementaux, un meilleur lien entre activités agricoles et pastorales, en incluant les bassins de transhumance pourraient enrichir le projet de Parc.
- Les espaces de gouvernance centrés sur les activités pastorales en Rhône-Alpes (Plans Pastoraux Territoriaux) pourraient être davantage sollicités pour faciliter les liens entre les enjeux, pratiques, usages sur les espaces pastoraux. Dans certains cas, cela permet également de décloisonner les activités et les éventuels accompagnements techniques et/ou économiques, dont les liens entre agriculture et pastoralisme. C'est également valable sur les volets liés aux "activités touristiques récréatives" qui doivent permettre aux activités naissantes sur les alpages et fragiles de trouver des conditions d'épanouissement.
- Sur le projet "d'évolution de la réglementation en cœur de parc", la FAI propose que les aménagements soumis à autorisation n'alourdissent pas la mise en oeuvre des activités pastorales classiques, et que ces autorisations ne soient exigées que pour des aménagement modifiant ou perturbant réellement les enjeux de préservation des sites et des paysages. En ce sens, il est proposé que des critères précis permettent d'affiner les listes des projets soumis à autorisation.

Le Conseil d'Administration de la FAI prend bonne note des différents éléments de diagnostic et en particulier de l'importance des activités pastorales dans les projets du Parc National. Des axes de partenariats intéressants sont à développer avec le PNE, tant au bénéfice des économies montagnardes que des espaces et acteurs pastoraux.

Le CA de la FAI souhaite, par la proposition d'amendements à l'avant-projet de Charte que le nouveau projet du Parc :

-Soit l'occasion de faciliter davantage la contribution et la participation des acteurs locaux, et plus particulièrement des acteurs pastoraux, dans la définition et la conduite des projets du Parc ;

-Souligne davantage l'importance des ressources permises par les espaces pastoraux, des pratiques des éleveurs dans la contribution aux activités économiques locales, en intégrant pleinement les systèmes transhumants. Les espaces de concertation permis par les Plans Pastoraux Territoriaux (PPT) pourraient être davantage mobilisés à cette fin. Entre autres, ils faciliteraient les liens entre agriculture et pastoralisme, mais également entre les activités économiques des territoires de montagne ;

-Permette la définition d'une réglementation relative aux autorisations de travaux en alpage qui reste en phase avec les enjeux et les éventuelles impacts sur les milieux naturels. À cette fin, et quant les projets n'entraînent que des perturbations limitées et dans des critères à définir, les procédures d'autorisation pour des installations courantes ne doivent pas alourdir le portage de projets d'améliorations pastorales ;

La FAI transmettra les notes de travail, prendra contact avec la Direction du Parc en charge de ce dossier, afin d'approfondir et donner des suites à cette première approche.

6 VIE ET GESTION DE L'ASSOCIATION, RECHERCHES DE FINANCEMENTS

6.1 Budget prévisionnel et recherches de financements en cours

Les charges prévisionnelles :

Par comparaison au budget présenté au précédent Conseil d'Administration (22 juin) :

- Réévaluation de quelques postes de charges de structure, globalement plutôt à la baisse,
- Intégration des coûts salariaux relatifs à l'embauche en CDD sur quelques mois de nos stagiaires Armelle et Julien, ainsi que les coûts salariaux de l'embauche en Contrat d'Apprentissage d'une étudiante en Licence Pro, Magali Boulemnakher.
 - Armelle pour finaliser le programme Agrifaune, sur les financements associés, libérant ainsi du temps de technicien à consacrer à d'autres actions ;
 - Julien pour reprendre une partie des tâches de Mélanie qui va partir en congé maternité, notamment toute la gestion administrative des programmes d'améliorations pastorales (instruction des nouveaux dossiers, mises en paiement...) ;
 - Magali, engagement sur 12 mois (à 49% du SMIC et très peu de charges sociales), pour faire avancer le suivi des mesures MAEt ainsi que le dossier Égalité Hommes Femmes en Agriculture.

Pour mémoire, ces embauches sont en grande partie permises par les IJ MSA + AGRICA liées aux arrêts de Jean-Marie l'été dernier et Mélanie cet automne, et sont rendues nécessaires par les engagements à tenir, qui eux-mêmes conditionnent l'obtention de certaines recettes.

- Enfin, intégration d'une évaluation des coûts d'hélicoptages dépassant l'enveloppe attribuée par le CGI ; en effet la base subventionnable de 38.543 € ayant été atteinte à la mi-août, les dernières sorties pour animaux accidentés (4 à ce jour pour une durée estimée à 100' x 30 € + 72' x 30 € pour les 150 moutons de Bellefont), ainsi que les évacuations qui pourraient encore survenir d'ici les descentes d'alpage constituent un budget pouvant atteindre 8.000 € non éligibles aux crédits du CGI.

Par ailleurs sont toujours intégrées aux charges prévisionnelles les différentes provisions mises en place (remboursement du prêt MCAE, reconstitution d'un report à nouveau positif, etc).

Les produits "mobilisables en 2011" :

Ils permettent de faire face aux charges prévues, compte tenu de la reprise d'une provision qui avait été constituée précédemment pour les pénalités MSA encourues pour retard de paiement des charges sociales ; en effet la MSA a accordé à la FAI la remise totale de ces pénalités. Cependant il faut rester prudent car les charges de travail restent très importantes : d'une part il faudra peut-être reporter en 2012 la finalisation de certains projets, et donc reporter les produits correspondants ; d'autre part la provision de salaires et charges pour congés payés non pris risque elle aussi d'affaiblir cet équilibre prévisionnel.

Prévisionnel 2011 charges et produits en pièce jointe.

7 QUESTIONS DIVERSES

7.1 Les 40 ans de la Loi Pastorale de 1972, le 1^{er} mars 2012, à Paris

L'Association Française de Pastoralisme (AFP), dans laquelle la FAI est membre du Conseil d'Administration, organise le 1^{er} mars 2012 une journée à l'occasion des 40 ans de la loi pastorale de 1972. Cette loi a permis la création des AFP, des GP et des conventions pluriannuelles de pâturage. Par ses actions, elle a contribué à relancer un pastoralisme dynamique et intégré aux approches de territoire.

L'AFP sollicite à ce titre les Services pastoraux et ses partenaires pour partager l'autofinancement lié à l'organisation de cet événement. Elle propose sur le principe que soit appelée en 2012 une cotisation exceptionnelle de 25 € par Organisation Pastorale Collective pour financer une action médiatique et stratégie de bilan de cette loi, de propositions d'évolutions pour la suite. Cet événement se tiendra à Paris, il est organisé en marge du salon de l'agriculture.

Les GP et AFP sont des outils qui restent très adaptés à la gestion des milieux complexes que représentent les alpages, ils permettent de mettre en oeuvre des itinéraires techniques, d'engager des démarches partenariales. De la même manière, les Groupements Pastoraux sont des supports pour l'engagement de projets économiques en alpage et en montagne.

L'appel de cotisation proposé par le CA de l'AFP est calculé sur le montant de 25€ par structure collective.

Devant l'importance européenne de cet évènement et la place des structures collectives dans le pastoralisme isérois, il est proposé qu'un budget prévisionnel d'environ 2.500 € (25 € x 80 GP) soit proposé par la FAI au titre de cette action sur le budget 2012. Cette somme sera prise sur le budget des cotisations des GP et AFP à la FAI.

Elle sera ajustée sous réserve des capacités budgétaires de la FAI en fin d'année 2011. En décembre 2011, il faudra également valider le montant dédié et proposer une liste des personnes mandatées pour représenter l'Isère dans cette démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00.

Budget Prévisionnel 2011 - Charges

Intitulé Charges	Montant Charges
Rémunérations, charges sociales et taxe sur les salaires 7 agents	355 891
Indemnités d'éloignement missions Jean-Marie Davoine (CESU)	1 560
Indemnités des stagiaires (12 mois)	6 500
MS stagiaires embauchés en CDD (Armelle 1,6 mois Julien 3 mois)	11 406
MS contrat d'apprentissage 49% du SMIC (Magali 3,6 mois)	2 204
Tickets restaurant (y compris prestation de service)	7 000
Déplacements, missions, réceptions (y compris administrateurs)	11 000
Indemnités de remplacemnt des administrateurs en mission FAI	5 000
Loyer, Electricité, Fuel, Entretien + maintenances	11 000
Télécommunications et Affranchissements + maintenances	14 000
Fournitures bureau, info, photo, doc, colloques, Petit Matériel	5 500
Maintenance informatique + copieur couleur/fax (loyer + maintenance)	11 500
Location des véhicules	18 500
Entretien des véhicules	5 500
Frais de carburant et péages	16 500
Honoraires commissaire aux comptes	4 000
Personnels intérimaires	-
Assurances (véhicules, bureaux, info... + RC)	4 000
Communication / Prospection / Cotisations et Dons	2 000
Achats groupés	200
TOTAL des charges externes directement en lien avec les projets DONT prestations d'hélicoptages (HELISAF, HDF)	78 376
Prestations d'hélicoptages au delà de l'enveloppe financée par CGI	8 000
PROV risque de pertes de recettes sur arrêts maladie (obj 10000 sur 5 ans)	2 000
PROV pour renouvl't mat. info. et outils de relevés de terrain SIG	1 000
PROV pour formation équipe FAI (jrnées non facturables + dépl'ts)	2 500
Services bancaires	500
Frais financiers	3 500
Dotation aux amortissements	24 500
Reconstitution fonds propres (report à nouveau négatif à combler)	20 000
Remboursement prêt CAA de la MCAE (30 K€ en 2010 et 2011)	15 000
TOTAL DES CHARGES	648 637 €

reprise provision pour risques et charges (pénalités MSA) -15 300

633 337 €

Budget Prévisionnel 2011

Produits

		montant financement	montant mobilisable en 2011	charges externes directement en lien avec les projets	observations
total des	Conventions Pluriannuelles	159 553	159 553	42 968	
total des	Subventions Ponctuelles	66 975	66 975	15 334	
total des	AMO des TP	47 543	44 421		
total des	Appuis Techniques	94 022	94 022		
total des	Prestations de Formation	37 292	34 082	2 791	
total des	Etudes Diagnostics	56 548	54 460	9 467	
total des	Prestations Diverses	78 542	63 569	284	
total des	Reliquats n-1	29 599	29 599	6 389	
total des	Autres Produits	85 897	85 897	1 153	
TOTAL GENERAL		655 970	632 577	78 386	